

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	5
3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR	6
3.1. Suivi des IEÉ au marché résidentiel	8
3.2. Suivi des IEÉ au marché affaires.....	9
3.3. Suivi des IEÉ dans les réseaux autonomes.....	10
3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance	11
4. CONCLUSION	12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande en puissance du Distributeur en vigueur au 31 décembre 2022	6
Tableau 2 : Suivis énergétique et budgétaire des programmes et autres activités par marchés Cumulé 2018 à 2022.....	7
Tableau 3 : Suivi des programmes résidentiels Cumulé 2018 à 2022.....	8
Tableau 4 : Suivi des programmes affaires CII Cumulé 2018 à 2022	10
Tableau 5 : Suivi des programmes en réseaux autonomes Cumulé 2018 à 2022.....	10
Tableau 6 : Suivi des programmes de gestion de la demande de puissance – résidentiel Cumulé 2018 à 2022	11

1. INTRODUCTION

1 La présente pièce dresse la liste des interventions en efficacité énergétique (IEÉ) en vigueur
2 au 31 décembre 2022 et fait état de leurs résultats cumulatifs au 31 décembre 2022 depuis le
3 début du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec
4 2018-2023 (Plan directeur) déposé par le secteur de l'innovation et de la transition
5 énergétiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (SITÉ)¹. Les principaux
6 écarts entre la demande présentée au dossier R-4043-2018, reconnue par la décision
7 D-2019-088² portant sur les programmes et mesures du Distributeur dans le Plan directeur, et
8 les résultats énergétiques et budgétaires y sont expliqués pour les cinq années visées par le
9 Plan directeur, constituant ainsi le dernier suivi sous cette forme.

10 Les ordonnances de la décision D-2019-088 relatives au dépôt des rapports d'évaluation et à
11 leur traitement feront l'objet d'un suivi administratif distinct, lorsque l'information sera
12 disponible³.

2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

13 Le Distributeur présente au tableau 1 les différents programmes d'économie d'énergie et de
14 gestion de la demande en puissance en vigueur au 31 décembre 2022 visant toutes les
15 clientèles du Distributeur selon la nomenclature utilisée dans le Plan directeur.

¹ Maintenant le Bureau de la transition climatique et énergétique (BTCE) du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

² Le paragraphe 257 de la décision D-2019-088 réfère à la décision D-2018-025 (R-4011-2017) autorisant les budgets de l'année 2018 et D-2019-027 (R-4057-2018) autorisant les budgets de l'année 2019.

³ Pour ce qui concerne les fiches par programmes présentant les faits saillants de l'année 2022, voir la [lettre](#) du Distributeur datée du 15 mars 2021.

TABLEAU 1 :
PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE
DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022⁴

LISTES DES PROGRAMMES ET MESURES (réf. Plan directeur)	DATE DE DÉBUT
Marché résidentiel	
Sensibilisation Mieux Consommer (47.7)	2004
Programme Mieux Consommer (47.8)	2006
Programmes Ménages à faible revenu (47.9)	2006
Gestion de la demande de puissance - Résidentiel (49.3)	2010
Développement urbain durable (67.19) ⁵	2011
Marché affaires	
Produits efficaces agricoles (38.1)	2006
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67.17) ⁶	2011
Systèmes industriels (OIEÉSI) (38.2) ⁷	2011
Tous les marchés	
Innovations technologiques et commerciales (96.4)	2008
Réseaux autonomes (82.2)	2006

3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR^{7 8}

1 Faisant suite à la décision D-2019-088 relative au Plan directeur, le Distributeur présente un
 2 état d'avancement de l'ensemble de ses programmes par rapport à sa contribution prévue aux
 3 objectifs d'efficacité énergétique visés par ce plan⁹. Ce suivi répond au paragraphe 15 de
 4 l'annexe II de l'article 75.1 de la *Loi sur le Régie de l'énergie* en permettant une constatation
 5 des résultats cumulés obtenus pour les années 2018 à 2022 pour chacun des programmes et
 6 mesures du Distributeur par rapport aux cibles fixées à l'horizon du Plan directeur et reconnues
 7 par la Régie¹⁰.

⁴ Les programmes des marchés Résidentiel et Affaires sont admissibles à la clientèle des réseaux autonomes du Distributeur, laquelle bénéficie de plus d'une offre adaptée afin de tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales.

⁵ Maintenant commercialisé sous l'appellation *Projets innovants et géré avec les programmes du marché affaires*.

⁶ Maintenant commercialisé sous l'appellation *Solutions efficaces*.

⁷ L'ensemble des données de ce suivi sont présentées selon l'année financière du Distributeur, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, la cible à l'horizon du Plan directeur pour le Distributeur intègre les résultats attendus pour la période couvrant le 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022. Les montants réels et budgétés incluent les charges et les investissements.

⁸ Les écarts entre les données du tableau 16 de la décision D-2019-088 et les montants inscrits aux colonnes Prévisions cumulatives et Horizon du plan des tableaux de cette section sont dus aux arrondis.

⁹ Dont le titre a été modifié par la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*.

¹⁰ D-2019-088 et pièces B-0069 et B-0104 du dossier R-4043-2018.

1 Comme illustré au tableau 2, le Distributeur a comptabilisé des économies d'énergie de
 2 2 939,8 GWh pour ses programmes et activités prévus au Plan directeur pour les années 2018
 3 à 2022. Le résultat cumulé en économies d'énergie représente un écart favorable de
 4 677,1 GWh, soit un taux d'atteinte de 130 % par rapport à la contribution totale prévue à
 5 l'horizon 2023.

6 En ce qui a trait à la gestion de la demande en puissance, les interventions du Distributeur
 7 auprès du marché résidentiel ont permis un effacement cumulé de 45,4 MW.

8 Pour atteindre de tels résultats, les dépenses cumulatives 2018-2022 ont été de 423,7 M\$,
 9 soit 111 % des sommes prévues et reconnues par la Régie pour les cinq années du Plan
 10 directeur.

**TABLEAU 2 :
 SUIVIS ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE DES PROGRAMMES ET AUTRES ACTIVITÉS PAR MARCHÉS
 CUMULÉ 2018 À 2022**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2022		Prévision cumulative 2018-2022		Écart 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Marché Résidentiel	92,1	1 374,0	55,4	783,4	36,7	590,6
Marché Affaires	236,6	1 533,5	206,5	1 459,1	30,1	74,4
Réseaux autonomes	19,1	16,3	30,3	18,2	(11,2)	(1,9)
<i>Gestion de la demande de puissance - M\$ et MW</i>						
Marché Résidentiel	21,1	45,4	19,5	98,2	1,6	(52,8)
Innovations technologiques et commerciales	23,8	16,0	39,4	2,0	(15,6)	14,0
Activités communes	31,0	0,0	29,7	-	1,3	0,0
TOTAL - Approuvés au Plan directeur	423,7	2 939,8	380,8	2 262,7	43,0	677,1
Quote-part versée à MERN/SITE	229,5	-	229,5	-	0,0	-

11 **Innovations technologiques et commerciales**

12 En *Innovations technologiques et commerciales*, le Distributeur a encouru une dépense de
 13 23,8 M\$ sur l'horizon du Plan directeur, résultant en un écart favorable de 15,6 M\$ qui
 14 s'explique par la réalisation de moins de projets que prévu. Toutefois, en 2022, un projet réalisé
 15 dans le cadre du programme *Démonstration technologique et commerciale*, a permis au
 16 Distributeur de se créditer des économies d'énergie de 16 GWh. Par le biais de ce projet, le
 17 Distributeur a participé financièrement à la mise au point d'un nouveau procédé de recyclage
 18 d'écumes et autres résidus d'aluminium par induction permettant d'augmenter la quantité de
 19 résidu recyclé et d'utiliser l'électricité en remplacement de l'énergie fossile.

1 **Activités communes**

2 De 2018 à 2022, le Distributeur a dépensé 31,0 M\$ pour les activités communes, soit 1,3 M\$
 3 de plus que le budget autorisé. Comme anticipé dans les *Renseignements fournis en vertu de*
 4 *l'article 75.1 pour l'année 2021*¹¹, les dépenses du Distributeur pour ces activités ont augmenté
 5 en 2022 en lien avec la réalisation d'évaluations de programmes en conformité avec le
 6 calendrier proposé¹², des activités de communication soutenant la relance de ses IEÉ et des
 7 travaux de conception et de développement de nouveaux programmes d'économies d'énergie
 8 et de réductions de puissance ou approches commerciales.

9 **Quote-part payable au SITÉ/MERN**

10 La décision D-2018-146¹³ relative au Plan directeur détermine l'apport financier requis par le
 11 SITÉ/MERN et sa répartition par forme d'énergie. Conformément à cette décision, le
 12 Distributeur comptabilise des dépenses relatives au SITÉ/MERN de 53,1 M\$ pour 2018 et de
 13 58,8 M\$ pour les quatre années suivantes. Ainsi, pour les cinq années du Plan directeur, la
 14 quote-part payée par le Distributeur a totalisé 288,2 M\$.

15 Un dernier versement de 14,7 M\$ sera payable le 31 mars 2023 pour un total de 293,9 M\$ à
 16 l'horizon du Plan directeur¹⁴.

17 **3.1. Suivi des IEÉ au marché résidentiel**

18 Le tableau 3 présente, pour les années 2018 à 2022, les dépenses réelles aux charges et aux
 investissements, ainsi que les économies d'énergie visant les clients du marché résidentiel.

**TABLEAU 3 :
 SUIVI DES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS
 CUMULÉ 2018 À 2022**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2022		Prévision cumulative 2018-2022		Écart	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
Économies d'énergie	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Sensibilisation Mieux consommer (47,7)	18,2	503,7	11,8	322,5	6,4	181,2
Programme Mieux consommer (47,8)	60,7	860,0	10,9	440,4	49,8	419,5
Programmes Ménages à faible revenu (47,9)	11,4	5,8	27,2	12,9	(15,8)	(7,1)
Développement urbain durable (67,19)	1,8	4,5	5,5	7,5	(3,7)	(3,0)
Sous-total marché Résidentiel	92,1	1 374,0	55,4	783,4	36,7	590,6

19 Pour les années 2018 à 2022, les programmes en efficacité énergétique dédiés à la clientèle
 20 résidentielle ont permis au Distributeur de comptabiliser des économies d'énergie totalisant
 21 1 374,0 GWh pour des dépenses totales de 92,1 M\$.

¹¹ R-9001-2021, HQD-8, document 1 (B-0010), section 3.

¹² [Lettre en suivi de la décision D-2019-088](#) et Suivi du Plan directeur TEQ, réponse à la question 1.2 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1.

¹³ D-2018-146, paragraphe 94.

¹⁴ Soit le montant de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie de 426 M\$ multiplié par la part selon les ratios financiers déterminés par SITÉ pour l'électricité de 69 %.

1 Les résultats en économies d'énergie représentent un écart favorable de 590,6 GWh, ce qui
2 correspond à un taux de réalisation de 175 % par rapport à la cible d'économies d'énergie
3 électrique du Plan directeur. Ce dépassement en termes d'économies d'énergie (+57 %) est
4 essentiellement attribuable :

- 5 • aux résultats supérieurs aux prévisions des volets *Piscines efficaces* (2020) dans
6 le cadre du *Programme Mieux consommer* et *Sensibilisation intégrée* de
7 *Sensibilisation Mieux consommer* (2020 et 2021) ;
- 8 • au lancement en 2022 de l'*Outil de performance énergétique* (OPÉ), lequel
9 remplace les outils *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* et *Service Comparez-*
10 *vous*. Cet outil permet aux clients de consulter en un clin d'œil toutes les données
11 liées à leur consommation, mieux comprendre les éléments qui influent sur celle-ci
12 et recevoir des recommandations personnalisées. Au 31 décembre 2022, huit mois
13 seulement après son entrée en vigueur, les économies d'énergie réalisées par les
14 participants à l'OPÉ sont estimées à 126,6 GWh.
- 15 • à l'offre de la nouvelle mesure *Thermopompes efficaces* du *Programme Mieux*
16 *consommer*, autrefois promue dans le cadre des programmes *Chauffez Vert* et
17 *Rénoclimat* du SITÉ/MERN qui, depuis le lancement du volet en février 2021, a
18 permis aux participants de réaliser des économies d'énergie de 232,6 GWh.

19 Sur l'horizon du Plan directeur, l'écart s'élève à +36,7 M\$ et s'explique comme suit :

- 20 • Nombre moindre de projets réalisés que prévu de rénovation énergétique de
21 bâtiments et interruption du volet Remplacement de frigos dans le cadre du
22 *Programmes Ménages à faible revenu* en 2020 et 2021, lequel a été relancé sous
23 forme de projet pilote en 2022 pour tester une nouvelle formule. Ce volet sera
24 graduellement étendu selon une approche régionale, en concertation avec des
25 représentants du milieu ;
- 26 • Des dépenses en aides financières versées pour la nouvelle mesure
27 *Thermopompes efficaces* non prévues dans le Plan directeur en 2021 et 2022 ;
- 28 • Des coûts encourus en 2022 pour le développement d'une nouvelle offre visant à
29 encourager l'installation de mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments
30 existants et nouvelles constructions ;
- 31 • Les coûts liés la modernisation des outils *Diagnostic résidentiel Mieux consommer*
32 et *Service Comparez-vous*. Ces outils ont été remplacés par l'OPÉ décrit ci-haut.

3.2. Suivi des IEÉ au marché affaires

33 Le tableau 4 présente, pour les années 2018 à 2022, les dépenses réelles ainsi que les
34 économies d'énergie par programme visant la clientèle d'affaires.

**TABLEAU 4 :
SUIVI DES PROGRAMMES AFFAIRES CII
CUMULÉ 2018 À 2022**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2022		Prévision cumulative 2018-2022		Écart	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Produits efficaces - Agricoles (38,1)	11,3	61,0	15,2	58,7	(3,9)	2,3
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67,17)	119,4	720,8	102,9	703,4	16,4	17,4
Systèmes industriels (OIEÉSI) (38,2)	105,7	751,7	88,3	697,0	17,4	54,7
Sous-total marché Affaires	236,4	1 533,5	206,5	1 459,1	29,9	74,4

1 Au marché affaires, pour les années 2018 à 2022, le Distributeur comptabilise des économies
2 d'énergie totales de 1 533,5 GWh, soit un écart favorable de 17,4 GWh (+5 %) par rapport au
3 total de 1 459,1 GWh prévus. Ces résultats se sont réalisés avec une enveloppe totale de
4 29,9 M\$ supérieur à la prévision (+14 %).

5 Cette bonne performance des programmes *Bâtiments* et *Systèmes industriels* (*Solutions*
6 *efficaces*, appellation commerciale des programmes OIEÉB et OIEÉSI) s'explique par les
7 améliorations introduites à l'été 2020¹⁵, notamment la rémunération incitative offerte aux
8 partenaires d'affaires ou agrégateurs ayant influencé leurs clients à participer au programme
9 et à maximiser l'efficacité électrique dans leurs projets et la hausse des appuis financiers. En
10 mai 2022, le Distributeur a lancé deux nouveaux volets - *Analyses énergétiques* et *Petites*
11 *entreprises*. Ces derniers visent respectivement à encourager les entreprises à effectuer
12 l'analyse énergétique d'un bâtiment, d'un équipement ou d'un procédé et à faciliter l'accès des
13 petites entreprises à vocation commerciale, institutionnelle ou industrielle au tarif G en leur
14 offrant un appui financier bonifié pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique.

3.3. Suivi des IEÉ dans les réseaux autonomes

15 Le tableau 5 présente, pour les années 2018 à 2022, les dépenses réelles ainsi que les
16 économies d'énergie par programme visant les clients des réseaux autonomes.

**TABLEAU 5 :
SUIVI DES PROGRAMMES EN RÉSEAUX AUTONOMES
CUMULÉ 2018 À 2022**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2022		Prévision cumulative 2018-2022		Écart	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (82,2)	19,1	16,3	30,3	18,2	(11,2)	(1,9)
Sous-total Réseaux autonomes	19,1	16,3	30,3	18,2	(11,2)	(1,9)

¹⁵ Réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements de la FCEI à la pièce HQD-2, document 5 du dossier R-4127-2020.

1 En réseaux autonomes, le Distributeur présente un résultat cumulé 2018-2022 de 16,3 GWh
 2 au coût de 19,1 M\$. Le Distributeur atteint 89 % de la cible à l'horizon du Plan directeur avec
 3 63 % des budgets reconnus.

4 Malgré des résultats moindres que prévu entre 2020 et 2022 attribuables notamment à
 5 l'annulation de projets liée à la pandémie de la COVID-19, l'écart énergétique est presque nul.
 6 En effet, le succès du programme d'éclairage au Nunavik en 2019 compense la sous-
 7 performance récente des programmes en réseaux autonomes.

8 Par ailleurs, plusieurs projets dans les réseaux autonomes sont en cours et devraient
 9 contribuer aux objectifs du *Plan d'approvisionnement 2023-2032* en réseaux autonomes :

- 10 • De concert avec la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, le Distributeur a
 11 mis sur pied un projet pilote en vue de l'installation de sècheuses à condensation et de
 12 laveuses à haut rendement d'essorage au Nunavik. Les appareils ont été installés au
 13 cours de l'automne 2022, et les résultats du projet seront connus à la fin de 2023.
- 14 • À la suite d'un appel de propositions, le Distributeur a mandaté un cabinet de génie-
 15 conseil afin d'effectuer des audits énergétiques dans les bâtiments commerciaux et
 16 institutionnels de Kuujuaq. Ces audits serviront à évaluer le potentiel d'économie
 17 d'énergie et à recommander des mesures d'efficacité énergétique pertinentes qui
 18 pourraient être étendues à l'ensemble du Nunavik.
- 19 • Un autre projet pilote, auquel participent des entreprises locales, porte sur l'installation
 20 de thermopompes à basse température chez 100 clients des Îles-de-la-Madeleine. Les
 21 données de chauffage ainsi recueillies permettront d'évaluer l'impact de l'utilisation de
 22 ces appareils sur la consommation d'énergie et sur la gestion de la puissance dans
 23 cette région au climat plus tempéré.

3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance

24 Au résidentiel, comme illustré au tableau 6, les programmes résidentiels de GDP présentent
 25 un impact cumulé de 45,4 MW pour les années 2018 à 2022.

TABLEAU 6 :
SUIVI DES PROGRAMMES DE GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE – RÉSIDENTIEL
CUMULÉ 2018 À 2022

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2022		Prévision cumulative 2018-2022		Écart	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie / Puissance
<i>Gestion de la demande en puissance</i>	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)
Marché résidentiel (49,3)	21,1	45,4	19,5	98,2	1,6	(52,8)

26 Le non-déploiement du programme *Charges interruptibles résidentielles* (chauffe-eau)
 27 explique les résultats en puissance inférieurs aux prévisions cumulées pour les années 2018
 28 à 2022. Toutefois, les autres programmes de réduction de la demande de puissance se
 29 poursuivent :

- 1 • Le programme *Chauffe-eau à trois éléments* lancé en 2010 avec le fabricant Giant
2 continue d'obtenir de bons résultats. Le versement d'un incitatif financier à
3 l'intention de l'acheteur de ce produit sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.
- 4 • Le programme d'installation de systèmes de chauffage central à accumulateur de
5 chaleur (ATC) de même que le service offert par Hilo, non prévus au Plan directeur
6 et encore à leurs débuts, ont permis de réduire en 2022 les écarts énergétique et
7 budgétaire liés aux interventions de GDP visant le marché résidentiel cumulés sur
8 la période 2018-2022.

4. CONCLUSION

9 Le présent suivi permet de constater que le Distributeur a atteint les cibles d'économies
10 d'énergie électrique prévues dans le Plan directeur pour la période 2018-2023. En effet, le
11 Distributeur a su adapter son offre en améliorant certains programmes existants, en bonifiant
12 son portefeuille d'IEÉ avec quelques nouveautés ainsi qu'en intensifiant ses activités de
13 commercialisation.

14 Comme mentionné dans les *Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour*
15 *l'année 2021* et dans plusieurs autres forums¹⁶, le Distributeur a annoncé ses intentions
16 d'augmenter sa contribution à l'équilibre de ses bilans en énergie et en puissance d'Hydro-
17 Québec par une bonification des offres en efficacité énergétique pour tous les segments de
18 clients. Le présent suivi démontre que le Distributeur est sur la bonne voie avec la mise en
19 place de plusieurs nouvelles offres présentant des résultats encourageants.

20 Au cours des prochaines années, les efforts du Distributeur viseront à maintenir cette cadence.
21 Ils s'articuleront autour des trois axes suivants :

- 22 • Maximisation de la participation des clients à ses programmes en misant sur la
23 réduction des barrières à la participation ;
- 24 • Développement de nouvelles offres qui répondent à la fois aux besoins des clients et
25 en approvisionnement d'Hydro-Québec ;
- 26 • Poursuite des activités d'innovation et des démarches pour faire évoluer les normes et
27 la réglementation.

28 Cette intensification des interventions du Distributeur contribuera également à l'atteinte des
29 cibles inscrites dans la mise à niveau 2026 du Plan directeur en transition, innovation et
30 efficacité énergétiques du Québec.

¹⁶ Plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec, Plans d'approvisionnement 2020-2029 et 2023-2032, Mise à niveau 2026 du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023.